



**Délibération n° 2021 11 15 n° 10 : ASSOCIATIONS
- Convention de distribution du Magazine
d'Information Communale (MIC) avec Temps et
Partage.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/11/2021
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 09/11/2021
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 17/11/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU		
Absents ou excusés :		
M Gerbert RAMBAUD		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que l'association Temps et partage réalise traditionnellement la distribution du magazine communal.

Une convention a été signée en vue de définir les modalités de distribution.
La convention actuelle prend fin au 31 décembre 2021.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de service avec Temps et partage en vue de la distribution du bulletin communal pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022. La commune de Vaugneray s'engage à verser à Temps et partage de Vaugneray la somme de 300 € (pour mémoire 300 € en 2021) dans le cadre de cette convention.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention annexé,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE la convention à intervenir entre Temps et partage et la commune de Vaugneray et relative à la distribution du bulletin communal.

DIT QUE cette dépense sera imputée au chapitre 11 compte 6042 du budget principal de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

18 NOV. 2021

et de la publication en mairie le

18 NOV. 2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

